

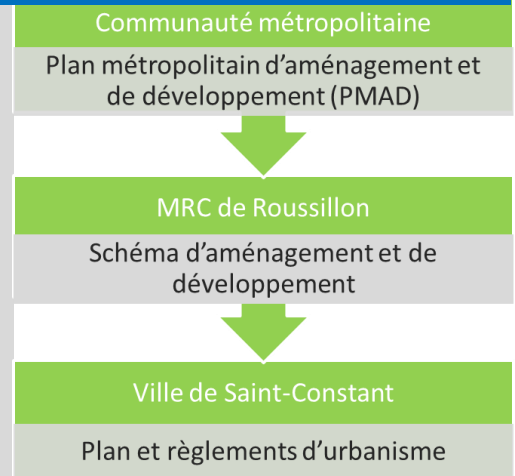
CONSULTATION PUBLIQUE

Refonte réglementaire d'urbanisme



POURQUOI LA VILLE DEVAIT-ELLE REVOIR SON PLAN ET SES RÈGLEMENTS D'URBANISME?

- Pour arrimer les règlements d'urbanisme avec la réalité actuelle de la Ville, les besoins de la population et les nouvelles tendances en matière d'aménagement;
- Pour assurer la conformité aux orientations régionales (schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Roussillon et Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal);
- Pour intégrer les principes du développement durable dans les outils de planification.



POURQUOI TENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA REFONTE RÉGLEMENTAIRE D'URBANISME?

- Pour communiquer le contexte ainsi que les buts et objectifs de la révision du plan et des règlements d'urbanisme;
- Pour informer la population quant aux buts, objectifs et contenu des projets de plan et de règlements d'urbanisme;
- Pour recevoir vos commentaires et suggestions.



À QUOI ET À QUI SERT LE PLAN D'URBANISME?

Le plan d'urbanisme est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire. Le plan d'urbanisme est un outil décisionnel essentiel à une meilleure gestion du territoire municipal. C'est pourquoi il faut s'assurer que le plan soit axé sur la mise en œuvre de solutions pratiques, qu'il prenne en considération la réalité financière et les moyens de gestion locaux et qu'il soit accompagné de documents qui faciliteront son actualisation.



9 FÉVRIER 2017

Exporail
18 h 30 à 21 h 30
Halte-garderie sur place

CONSULTATION PUBLIQUE

Refonte réglementaire d'urbanisme

DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

18 h 30 — Accueil et inscriptions

19 h — Présentation magistrale par le Maire et le Directeur de l'urbanisme

19 h 30 — Pause de 5 minutes

20 h — Fin de la présentation, période de questions du public

20 h 30 — Consultations individuelles

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN D'URBANISME

ORIENTATION 1 Requalifier le parcours significatif de la rue Saint-Pierre

ORIENTATION 2 Identifier les infrastructures de transport, leurs contraintes et leurs valorisations

ORIENTATION 3 Établir un pôle « style de vie » intégré et contemporain

ORIENTATION 4 Optimiser le développement résidentiel

ORIENTATION 5 Consolider les milieux de vie bien établis

ORIENTATION 6 Planifier, préserver et mettre en valeur les composantes environnementales

ORIENTATION 7 Valoriser la zone agricole dynamique

ORIENTATION 8 Donner à Saint-Constant une signature

ORIENTATION 9 Penser en terme de développement durable

LES DEUX TYPES DE RÈGLEMENTS

Les règlements **normatifs**:

- Le règlement de zonage
- Le règlement de lotissement
- Le règlement de construction
- Le règlement sur les permis et certificats

Les règlements **discrétionnaires**:

- PIIA (plans d'implantation et d'intégration architecturale)
- Dérogations mineures
- Usages conditionnels
- PPCMOI (projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)
- PAE (plans d'aménagement d'ensemble)



Votre **opinion** est essentielle à la démarche, faites-vous entendre **avant le 23 février!**

Plusieurs options s'offrent à vous:

- 1- Laissez-nous **vos commentaires** en utilisant le **feuillet** disponible à cet effet;
- 2- **Rencontrez** individuellement **un professionnel** en urbanisme à l'une des stations;
- 3- Utilisez la **plateforme de consultation publique**
batir.saintconstant.ca/refonteurbanisme

La Ville vous remercie de votre précieuse contribution au succès de la refonte réglementaire urbanistique!